

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1244/SG/CG déclarant certains concessionnaires de terrains domaniaux déchus de leur droit de concession provisoire

n° 72-1244/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
23 août 1972

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1972

Date du numéro
10 septembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les concessionnaires ci-dessous dénommés sont déchus de leurs droits sur les lots de terrains domaniaux désignés ci-après, qui leur avaient été concédés à titre provisoire par les délibérations figurant au tableau suivant : Art. 2. — Le Domaine reprend les terrains, visés à l'article 1er libres de tous droits et de toutes charges.